

RÈGLEMENT PERMANENT DE LA CANTINE SCOLAIRE D'ARVILLERS

Les enfants sont tenus de respecter les consignes suivantes :

- A la sortie de l'école, se ranger calmement
- Ne pas parler pendant l'appel de leur nom
- Obéir et respecter le personnel d'encadrement
- S'asseoir et rester assis pendant le repas sans chahuter
- Ne pas crier à table et respecter les aliments
- Ne pas se déplacer pendant le repas sans autorisation
- Respecter le matériel et l'environnement de la cantine

En cas de non-respect de ces quelques règles entraînera un retrait de point (cf LE PERMIS A POINTS), les familles des enfants seront averties, puis une interdiction de cantine pourra être prononcée.

Les parents s'engagent :

- A inscrire leur enfant de façon régulière, en début ou en cours d'année scolaire
- A commander (ou annuler) un repas de façon ponctuelle la veille **avant 11 heures**
- Pour décommander un repas, **prévenir la mairie** et non l'école. Tout repas non décommandé, sans justificatif médical sera facturé. Les repas non décommandé pourront être retiré à la cantine à partir de 11 heures.
- A donner un certificat médical **à la mairie** en cas d'absence pour maladie.
- A régler le montant de la facture directement à la trésorerie de Moreuil.

La commune :

- Accueille les enfants inscrits chaque jour de cantine les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 13 h 25 sauf pendant les congés scolaires.
- Ferme la cantine s'il y a un manque d'effectif pour cause de grève à l'école ou voyage scolaire
- Etablit une facturation mensuelle en début de mois pour le mois écoulé pour chaque famille
- Ne sert aucun repas personnalisé. Les enfants avec des régimes particuliers ou des traitements médicaux ne seront pas admis à la cantine.
- Ne rembourse pas les repas en cas d'absence non justifiée.
- En cas d'enseignant absent : le nombre de repas n'ayant pu être modifié auprès des fournisseurs dans les délais impartis, ils pourront être retirés à la cantine à partir de 11 heures (penser à vous munir d'une boîte alimentaire hermétique).

Le

Le Maire,

Nom et prénom des parents

.....

Signature précédée de : *Lu et approuvé*